

Compte-rendu du Conseil Municipal
Du 09/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 mars à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18 présents : 14 votants : 14

Présents : Jean-Jacques BRUSCHINI, Laurent CHALAVON, Wilfried JAILLET, Bernard PORCHER, Marie-Pierre VALENTIN, Lionel BILLARD, Xavier MARTINON, Isabelle SAVIOT, Murielle VALLON, Christelle MONTHULE, Sébastien ECHEVIN, Julie ALGOUD, Gilles SARROTTE, Valeria CROUZET,

Excusés : Georges SORREL,

Absents : Jeannine GIRES, Jill MARTIN, Catherine NOIN,

Secrétaire : Isabelle SAVIOT

Ouverture de séance à 20h30

- Approbation du compte-rendu du 2 février à l'unanimité après modification du nom M. Falandin doit être remplacé par M. Flandin dans les débats de la 23^{ème} délibération.
- Suppression de 2 points à l'ordre du jour : projet chaudière et fonds de concours projet chaudière adopté à l'unanimité
- Ajout de 2 points à l'ordre du jour : marché des remparts et fonds de concours vra voirie adopté à l'unanimité

1. APPROBATION DU CFU 2025

Le Maire présente au conseil les résultats de l'exercice 2025 du budget communal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées : 1 217 246.73 €
Dépenses réalisées : 1 082 252.61 €

Excédent de clôture : + 134 994.12 €

Report de l'exercice 2024 : 222 849.86 €

RESULTATS DE CLOTURE : 357 843.98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées : 162 865.92 €
Dépenses réalisées : 95 550.31 €

Excédent de clôture : 67 315.61 €

Report de l'exercice 2024 : 263 535.48 €

330 851.09 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré en l'absence du Maire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver le CFU tel que présenté ci-dessus

2. AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Maire rappelle qu'après avoir voté le CFU de la commune il convient d'affecter les résultats. Il précise que les excédents d'investissement restent en investissement et qu'il appartient au conseil municipal d'affecter les résultats de fonctionnement. La commission de finances propose l'affectation suivante :

- **Report en recettes de fonctionnement R 002 : 257 843.98 €**
- **excédent de fonctionnement capitalisé en investissement R 1068 : 100 000.00 €**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

3. APPROBATION DU BP 2026

L'adjoint aux finances présente le budget 2026 à l'ensemble du conseil municipal. Il est équilibré dans les 2 sections et les totaux sont les suivants :

| | |
|------------------|----------------|
| FONCTIONNEMENT : | 1 351 943.98 € |
| INVESTISSEMENT : | 1 112 766.09 € |

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver le budget 2026 tel que présenté.

4. ACQUISITION DES PARCELLES AC 486 ET AC 487

Le Maire rappelle qu'il avait contacté les consorts NAVAL en janvier 2025 concernant l'achat des parcelles AC 486 et AC 487 d'une superficie globale de 630 m². La proposition d'achat à 1€ le m² soit 630€ pour les 2 parcelles a eu une réponse favorable en janvier 2026.

Les consorts NAVAL ont pris contact avec leur notaire afin de se mettre en relation avec Me SAHY Jean-François à Portes-lès-Valence, notaire avec lequel la commune traite la plupart de ses acquisitions ou ventes.

Le Conseil municipal est appelé à émettre un avis favorable à cet achat des 2 parcelles AC 486 et AC 487 pour un montant de 630€ auquel s'ajouteront les frais notariés.

Il est également appelé à autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Marie Pierre demande pour y faire quoi ?

JJB pas forcément pour y faire qq chose mais pour faire un ensemble avec les terrains Naceur achetés l'an passé.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver l'acquisition des parcelles AC486 et AC 487
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

5. MARCHE DE RESTAURATION DES REMPARTS

Le Maire rappelle que suite à la délibération du 5 janvier 2026 validant le projet Patrimoine (128 380€ HT, 154 056€ TTC), un marché public de travaux à procédure adaptée a été élaboré par le bureau d'études : Texus architectes en qualité de maîtrise d'œuvre.

Le dossier de consultations des entreprises a été publié sur la plateforme AWS mise à disposition par VRA et l'annonce du marché public a fait l'objet de deux parutions : une dans le Dauphiné libéré et l'autre dans le Bulletin officiel d'Annonce des Marchés Publics (BOAMP)

Les entreprises ayant répondu dans le temps imparti, le bureau d'études a pu analyser les offres proposées au regard du cahier des clauses administratives particulières et techniques.

S'agissant d'un MAPA, la consultation de la commission d'appel d'Offre n'est pas obligatoire.

Le Maire propose de suivre l'analyse faite par le maître d'œuvre soit :

- Lot 1 : Maçonnerie et VRD

L'entreprise Cheval restauration Patrimoine pour 95 949,19 € HT (note finale 96/100)

- Lot 2 : Serrurerie

L'entreprise SMF pour 12 529,49 € HT (note finale 76/100)

Le montant total du marché de travaux s'élèverait donc à 108 478,68 e HT soit 130 174,42 € TTC.
L'enveloppe prévue au budget sera donc suffisante.

Le Conseil municipal est invité à valider la proposition du maitre d'œuvre en retenant les deux entreprises mentionnées et à autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, 12 voix pour et 2 abstentions, DECIDE :

- D'approuver l'attribution des 2 lots aux deux entreprises proposées.
- D'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

6. FONDS DE CONCOURS VOIRIE – VRA

Le Maire informe les Conseillers de la possibilité, désormais, de mobiliser le fonds de concours de Valence Romans Agglo pour les investissements en voirie.

Par conséquent, il propose d'affecter les 13 380€ de fonds de concours restants aux projets de voirie suivants :

1-Aménagement d'un chemin piétonnier entre le chemin de Bellevue et la rue Saint Jean pour un montant HT de 21570,50€

2-Réfection du chemin du Pêcher pour un montant HT de 31049,38€

Le montant total des travaux s'élevant à 52 619,88€HT, le reste à charge pour la commune après le versement du Fonds de concours de 13 380€ sera de 39 239,88€ HT soit un montant bien supérieur au 20% exigés par VRA.

Le Conseil municipal est donc appelé à autoriser le Maire à demander l'attribution d'un fonds de concours de 13380€ à VRA pour les projets de voirie 2026 et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Bernard Porcher : Qu'en est-il de l'éclairage qui avait été évoqué ?

JJB : Texus a pris contact avec l'agglo ils vont prévoir dans le budget de l'an prochain de l'éclairage public, donc pas pris en compte dans le marché.

Sébastien Echevin : pourquoi des marches d'un bloc de pierre pas ailleurs sur upie?

JJB : c'est plus qualitatif et supervisé par l'architecte des bâtiments de France.

Sébastien Echevin : Combien d'entreprises ont répondu et combien d'entreprises de la drôme ?

JJB : 3 pour le lot 1 et 6 pour le lot 2 on ne sait pas précisément combien de la drôme.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver la demande d'attribution de 13 380 € au titre du fonds de concours à VRA

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

7. QUESTIONS DIVERSES

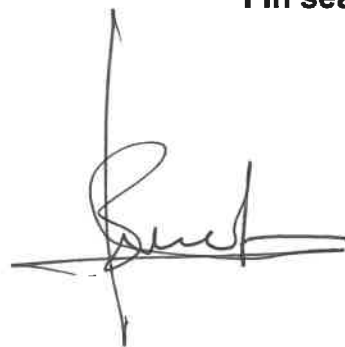
- Pb de dégradation des affiches électorales. Le conseil municipal déplore la dégradation des affiches électorales durant le we et rappelle l'obligation de respecter la loi et les principes de la vie démocratique, et la nécessité du bon déroulement des : municipales.
- Enquête sur les tarifs appliqués dans les cantines qui font partie du service commune restauration
- Action de sensibilisation à la culture scientifique technique et industrielle proposée par l'agglomération entre février et avril 2026.
- Route de Miery l'agglomération a posé des panneaux pour les circuits piétons.

Fin séance 21h40

La Secrétaire de Séance
Esabelle SAVIOT



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Esabelle SAVIOT', written over a horizontal line.



A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left and a horizontal line on the right, with a stylized flourish in the middle.